

DECISION N°54/20

Attribution du marché relatif à la maintenance des installations de gaz naturel pour véhicules du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L. 5711-1, L. 5211-2, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2124-3, R2124-1 et R2124-2 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence parue au JOUE n°2020/S 192-462957 le 02/10/2020, au BOAMP DIFF 2020-274, Annonce n° 20-118365 le 30 septembre 2020, et sur la plateforme dematis: <http://www.e-marchespublics.com/>, annonce 738431, le 30/09/2020,

Vu l'offre remise par la société *GNVERT sise* Le Copernic 2, Immeuble Le Neptune, 1 rue Galilée, 93160Noisy-le-Grand,

Vu le procès-verbal d'attribution de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le lundi 07 décembre 2020,

Considérant la nécessité pour SIOM de la Vallée de Chevreuse de faire entretenir ses installations de gaz naturel pour véhicules,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'attribuer le marché relatif à la maintenance des installations de gaz naturel pour véhicules du SIOM de la Vallée de Chevreuse, à la société *GNVERT*, Le Copernic 2, Immeuble Le Neptune, 1 rue Galilée, 93160Noisy-le-Grand,

ARTICLE 2 :

Deux offres ont été reçues, elles ont été jugées recevables. Le classement des offres est le suivant :

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat
1	1	GNVERT
2	2	EPM GAS TECHNOLOGY FRANCE

En conséquence, le marché est attribué à la société *GNVERT*, qui a d'ores et déjà fourni les pièces administratives mentionnées à l'article R2143-3 et R2143-6 du code de la commande publique

ARTICLE 3 :

Il s'agit d'un accord-cadre à prix mixtes avec des prix forfaitaires et à prix unitaires et à bons de commande en application de l'article R2362-8 du Code de la Commande Publique.

La conduite et l'entretien courant (P2), ainsi que l'astreinte, sont rémunérés par un montant forfaitaire, et la fourniture de matériels dans le cadre de l'entretien courant, le gros entretien et le renouvellement des matériels (P3), ainsi que l'intervention d'urgence, sont rémunérés sur la base de prix unitaires, après émission de bons de commande.

S'agissant de la partie à bons de commande et traité à prix unitaires, les minimum et maximum sont exprimés en montants, comme suit :

- Montant minimum annuel : 0 €
- Montant maximum annuel : 70 000 € HT

Le montant forfaitaire annuel s'élève à 34 431 € HT, soit 43 717,20 € TTC.

Le prix unitaire à la demi-journée d'un technicien est de 350 € HT, soit 420 € TTC et le prix unitaire à la journée est de 548 € HT, soit 657,60 € TTC.

Le montant forfaitaire de la prestation optionnelle concernant la mise en place d'un sècheur d'air comprimé à absorption est de 7465 € HT, soit 8958 € TTC.

ARTICLE 4 :

Le marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre de l'année courante.

Il pourra être reconduit d'année en année de manière tacite, le titulaire ne pouvant refuser la reconduction. En cas de reconductions successives, la durée totale ne pourra excéder quatre ans, à compter de la notification du marché.

ARTICLE 5 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust le 14 DEC 2020

Le Président

Jean-François VIGIER

Décision : - transmise en Préfecture par voie dématérialisée le : 17 DEC. 2020
- affichée le : 17 DEC. 2020

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC54_2020
Date de la décision:	2020-12-14 00:00:00+01
Objet:	Attribution du marché relatif à la maintenance des installations de gaz naturel pour véhicule du SIOM
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20201214-DC54_2020-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
091-200062321-20201214-DC54_2020-AU-1-1_0.xml	text/xml	923
nom original:		
dc 54 20.pdf	application/pdf	135048
nom de métier:		
99_AU-091-200062321-20201214-DC54_2020-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	135048

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	17 décembre 2020 à 15h10min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 décembre 2020 à 15h15min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 décembre 2020 à 15h15min15s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	17 décembre 2020 à 15h21min51s	Recu par le MIAT le 2020-12-17

